

FICHE DE (RE)INSCRIPTION

2^{ème} année

ELEVE

NOM PRENOM

 Né(e) le à Département

 Ou Pays étranger Nationalité

 ☎ Portable de l'étudiant @ Courriel de l'étudiant

INSCRIPTION POUR 2020/2021

<input type="checkbox"/> 3/2 <input type="checkbox"/> 5/2 <input type="checkbox"/> BCPST <input type="checkbox"/> MP <input type="checkbox"/> ECE <input type="checkbox"/> MP* <small>Selon la décision du conseil de classe du 2^{ème} semestre.</small>	⇒	<p style="text-align: center;"><u>Langues vivantes</u></p> LV1 LV2	⇒	<p style="text-align: center;"><u>Pour les MP/MP* :</u></p> <input type="checkbox"/> Option SI <input type="checkbox"/> Option Info <input type="checkbox"/> Aucune <small>> Doit être identique à l'option choisie en MPSI (semestre 2).</small>	⇒	<p style="text-align: center;"><u>Restauration</u></p> <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Interne externé ①
--	---	--	---	--	---	--

Si vous souhaitez faire une demande d'admission à l'internat en 2^{ème} année, veuillez l'adresser à M. Farcé et joindre une copie du dernier avis d'imposition. L'internat est réservé en priorité aux étudiants de 1^{ère} année, aucune place ne peut vous être garantie : nous vous invitons donc à prévoir une autre solution de logement.

> **Avez-vous fait une demande de bourse pour l'année 2020/2021 ?** Oui Non
 (Si oui, vous devez déposer votre notification provisoire de bourse au secrétariat CPGE dès que possible).

RESPONSABLES LEGAUX (partie à ne renseigner que si des informations ont changé depuis l'an dernier ou si vous avez réalisé votre 1^{ère} année dans un autre établissement que le lycée Clemenceau)

NOM : PRENOM :
 Lien avec l'élève : Père Mère Autre cas Précisez :
 Profession : Situation : En activité Sans emploi Retraité(e)
 Adresse :
 ☎ domicile : ☎ portable : ☎ travail :
 Courriel :

NOM : PRENOM :
 Lien avec l'élève : Père Mère Autre cas Précisez :
 Profession : Situation : En activité Sans emploi Retraité(e)
 Adresse :
 ☎ domicile : ☎ portable : ☎ travail :
 Courriel :

① Le statut d'interne-externé permet à l'étudiant(e) de prendre tous ses repas au lycée (y compris le petit-déjeuner). Il/elle bénéficie des mêmes prestations que les internes, hormis l'hébergement.